

**Extrait du procès-verbal des délibérations**

**Bureau du Syndicat Mixte Ouvert**

**Délibération n°B2017-06**

**Eure Numérique**

Objet : autorisation donnée au Président pour conclure le marché public ayant pour objet la réalisation d'une infrastructure de communications électroniques sur une partie du territoire du Département de l'Eure

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique,

Le Bureau réuni le 13 juillet 2017 3bis rue de Verdun à Evreux, le quorum étant atteint,

Décide :

- D'adopter le rapport du Président relatif à la conclusion d'un marché public ayant pour objet la réalisation d'une infrastructure de communications électroniques sur une partie du territoire du Département de l'Eure;
- D'autoriser le Président d'Eure Numérique à signer l'acte d'engagement dudit marché public ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution dudit marché public

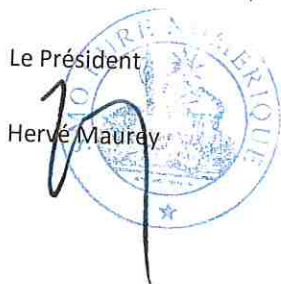
- Nombre de voix pour : 5
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 13 juillet 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé Maurey



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200045037-20170713-20170713-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017